

Exercice en groupe

<u>Public</u> : IDE libéral et salarié	<u>Pré requis</u> : Aucun	<u>Formateur</u> : Avocate depuis plus de 10 ans	
<u>Format</u> : présentiel	<u>Durée</u> : 1 jour	<u>Tarif</u> : 290€	<u>Prise en charge</u> :
Accessible aux personnes en situation de handicap	<u>Date et lieu</u> : selon le calendrier de l'Infci	Déjeuner offert	<ul style="list-style-type: none"> • FIF PL • Autofinancement ouvrant droit à crédit d'impôt (formation des dirigeants)
<u>Délai d'accès</u> : Inscription possible jusqu'à 10 jours avant le début de la formation (délai plus court : nous contacter)			

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les formes d'exercice en groupe sans exploitation d'une patientèle commune
- Maîtriser les contrats existants pour régir les relations entre confrères d'un même cabinet
- Connaître les formes d'exercice en groupe avec exploitation d'une patientèle commune
- Identifier la structure juridique adaptée de cabinet infirmier en fonction des besoins exprimés

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Alternance de théorie et de pratique centrées sur les attentes et la réalité de l'exercice professionnel (méthodes affirmative, expositive et démonstrative).
- Nombreux cas pratiques (méthode active).

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

- Pré-test : évaluation diagnostique des connaissances avant la formation
- Post-test : évaluation diagnostique des acquis à l'issue de la formation
- Évaluation à chaud : satisfaction du stagiaire de la session de formation
- Évaluation à distance : auto-évaluation du stagiaire sur son niveau d'acquisition de connaissances et de compétences.

PROGRAMME :

Matinée 1 :

- Accueil – Présentation et attentes – Retour pré test
- Partage du local professionnel en location
- Achat du local professionnel
- Le remplacement d'un IDEL conventionné
- La collaboration libérale
- Le salariat
- La cession de droit de présentation à patientèle

Après-midi 1 :

- Les groupements de moyens : SCM et CEC
- Le partage d'honoraires dans le cadre du BSI
- Les groupements d'exercice mono-professionnel : SCP et SEL
- Les groupements d'exercice pluriprofessionnels : ESP, CPTS, MSP, SISA
- La structure juridique adaptée aux besoins